

Mesdames et Messieurs les professeurs et personnels du lycée,
Mesdames et Messieurs les élèves, parents d'élèves & responsables légaux,

Vous trouverez ci-dessous et pages suivantes **les aménagements** mis en œuvre au lycée Audouin-Dubreuil, dans le cadre du **protocole sanitaire renforcé**.

Ces **nouveaux aménagements** s'appliqueront **à partir de lundi 9 novembre 8h** et **durant 4 semaines**, jusqu'au 4 décembre 2020. **Aucune demande** particulière ne sera **étudiée** car il n'est pas possible de tenir compte des contraintes de près de **1100 élèves**.

A la fin de ces 4 semaines, **tous les élèves** d'une classe ou d'un groupe auront **bénéficié des mêmes cours**.

Durant ces 4 semaines, nous **évaluerons** le fonctionnement et **serons** peut-être **amenés à modifier** l'organisation **à partir du 7 décembre 2020**, en fonction :

- Des **constatations sur le terrain** (points à conserver, points à améliorer, améliorations possibles).
- Des **consignes officielles**.
- De **l'évolution de l'épidémie**.

Rappel des étapes de mise en place du protocole sanitaire :

- Le **protocole** sanitaire **COVID** est en place **depuis avril dernier** et a été **renforcé une 1^{ère} fois** avant la **rentrée de septembre** :
 - **Port du masque** par les personnels et élèves **en tous lieux** du lycée,
 - **Rappel permanent** de la nécessité **des gestes barrière** aux élèves, **par l'ensemble des personnels et par affichage** en tous lieux.
 - **Aération** régulière systématique des **locaux**, conformément aux préconisations.
 - **Nettoyage** renforcé des locaux et des tables **avec** les produits **bactéricides** adaptés au **SARS-COVID-2**.
 - **Gel et désinfectant** disponible dans **tous les locaux** :
 - Avec installation de **distributeurs muraux** dans toutes les salles & au restaurant scolaire, réalimentés chaque jour et **à disposition des élèves**, qui doivent obligatoirement les utiliser.
 - **Désinfectant et feuilles** de papier disponibles **dans toutes les salles** pour que les élèves puissent nettoyer et désinfecter leur table (*les lingettes ne sont pas adaptées car sèchent trop rapidement*).
 - **Lingettes** permettant de **désinfecter** les **claviers et** tous les **matériels utilisés par les élèves** (*en Physique, SVT,...*)

A cette date, le **surcoût** dû aux achats indispensables, pris sur le budget de l'établissement, atteint **4000 €**.

 - Maintien de la **distanciation d'un mètre quand** ceci est **possible**.
 - Fléchage des **sens de circulation**.
 - Modalités particulières d'accueil au **restaurant scolaire** avec **pulvérisation de désinfectant** sur les **maines des élèves à l'entrée**.
 - **Renforcement** des règles sanitaires **à l'internat**
- **Ce protocole** sanitaire a été **renforcé une 2^{ème} fois le 2 novembre** :
 - Certains **nouveaux aménagements**, simples, ont été **mis en place immédiatement**.
 - **D'autres** qui demandent une modification importante de l'organisation ont été **programmés** pour mise en œuvre **lundi 9 novembre**.
- Et enfin, les **annonces officielles** de M. le Ministre de l'Éducation Nationale **jeudi 5 novembre à 18h**, face à la **difficulté d'application** du protocole sanitaire **dans les lycées**, permettent maintenant de mettre en place, **jusqu'aux prochains congés scolaires** (Noël), un **accueil par demi-classes** ou demi-groupes, en respectant les contraintes suivantes :
 - chaque **élève doit être présent** en cours **au moins la moitié du temps** scolaire.
 - Tous les **élèves doivent travailler** pendant la totalité du temps scolaire ordinaire, que ce soit en cours, en classes virtuelles ou **en autonomie durant le temps à la maison**.
 - Tous les **élèves d'un même niveau** doivent adopter les **mêmes modalités** d'enseignement.

Aménagements.

Le lycée Audouin-Dubreuil est un **lycée Polyvalent (LPO)** qui comporte 3 entités :

- Un lycée général & technologique : **LGT** (élèves de Secondes - Premières & Terminales, Générales & Technologiques)
- Une section d'enseignement professionnel : **SEP** (élèves de CAP & élèves de Secondes - Premières, Terminales, professionnelles)
- Des sections de techniciens supérieurs en formation initiale et par apprentissage : **STS**

Les conditions de fonctionnement sont diverses, donc les **aménagements pour l'accueil des élèves** et étudiants **sont adaptés à chaque situation** ↻ paragraphes **1 - 2 - 3**

Par contre, **les aménagements généraux** (sens de circulation, accueil au restaurant scolaire, mesures prises à l'internat, ...) sont les mêmes pour tous les élèves & étudiants. ↻ paragraphe **4**

1 ACCUEIL DES ELEVES DU LYCÉE GÉNÉRAL & TECHNOLOGIQUE : **LGT**

| Pour le LGT uniquement | Semaine du 09-11-20 | Semaine du 16-11-20 | Semaine du 23-11-20 | Semaine du 30-11-20 | | | | |
|---|---|--|--|--|--------------|----------------------|--|--|
| Présence obligatoire par demi-classe par ordre alphabétique selon la semaine | 1 ^{ère} moitié des élèves de chaque classe par ordre alphabétique | 2 ^{ème} moitié des élèves de chaque classe par ordre alphabétique | 1 ^{ère} moitié des élèves de chaque classe par ordre alphabétique | 2 ^{ème} moitié des élèves de chaque classe par ordre alphabétique | | | | |
| | Semaine A | Semaine A | Semaine B | Semaine B | | | | |
| EDT réel visible sur l'espace Pronote (élèves et parents) | <ul style="list-style-type: none"> • Individuellement, les élèves et parents verront : <div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; margin-top: 5px;"> Mes prochains jours <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Jour et date</td> <td style="background-color: #c8e6c9;">À LA MAISON</td> </tr> <tr> <td>Jour et date</td> <td style="background-color: #c8e6c9;">DANS L'ÉTABLISSEMENT</td> </tr> </table> </div> • Puis les emplois du temps modifiés apparaîtront à partir de jeudi 12 novembre seulement car les modifications sur le logiciel nécessitent un long travail de reprise, cours pas cours et classe par classe. | | Jour et date | À LA MAISON | Jour et date | DANS L'ÉTABLISSEMENT | | |
| Jour et date | À LA MAISON | | | | | | | |
| Jour et date | DANS L'ÉTABLISSEMENT | | | | | | | |
| Pas de cours en distanciel. | <ul style="list-style-type: none"> • Les élèves « à la maison » effectueront en autonomie le travail qui leur aura été donné par les professeurs durant leur semaine de présence. • Mais individuellement, des professeurs peuvent choisir de donner du travail en distanciel par l'ENT (Espace Numérique de Travail) et par Pronote. | | | | | | | |

2 ACCUEIL DES ELEVES DE LA SECTION D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : **(CAP, BAC PRO).**

| Pour la SEP | Semaines du 09-11-20 jusqu'à semaine du 30-11-20 incluse. |
|---|--|
| Présence obligatoire de tous les élèves sauf stage en entreprise possible. | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les élèves devront être présents, sauf ceux qui sont accueillis en entreprise pour leur PFMP . • Les EDT des classes suivantes : 3PM, 1EPC, TCAPV, 2 ASSP, 1ASSP, TBPASSP, TBPA seront inchangés car elle comportent moins de 20 élèves. • Les EDT des classes suivantes 2MRC1, 2MRC2, 2MRC3, 1MC, 1MV, TBPCOM, TPBV seront modifiés pour que les cours classe entière passent en 1/2 classe et qu'il n'y ait plus de brassage. Sur ces quelques heures, les élèves iront tour à tour en étude • Vigilance sur les PFMP : Les périodes de formation en milieu professionnel doivent être certifiées pour l'obtention du diplôme préparé. A cette date, aucune évolution législative ne permet d'en dispenser les élèves, même s'il est probable que le nombre de semaines obligatoires sera revu à la baisse par la réglementation si la situation sanitaire ne s'améliore pas. Aussi : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les élèves qui peuvent être accueillis en stage partiront à la période prévue. ○ Les élèves dont les stages sont annulés doivent être présents au lycée en cours. Dans le cas inverse, ils seront portés absents et ne pourront pas prétendre obtenir leur diplôme à la fin de leur cursus. ○ Une partie des cours assurés en supplément de la quotité annuelle légalement prévue, sera consacrée à aider les élèves dont les stages ont été annulés à trouver un nouveau lieu d'accueil. ○ Les professeurs n'accepteront pas qu'un élève refuse un lieu d'accueil disponible qui ne corresponde pas au choix initial. L'important est de sécuriser la possibilité d'obtenir le diplôme. |
| EDT réel visible sur l'espace Pronote (élèves et parents) | Les élèves doivent venir lundi 9 novembre conformément à leur emploi du temps habituel, et les changements seront indiqués par les professeurs , au fil de la journée, puis apparaîtront à partir de jeudi 12 novembre car les modifications sur le logiciel nécessitent un long travail de reprise, cours pas cours et classe par classe. |

ACCUEIL DES ETUDIANTS DES SECTIONS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS : STS

| | |
|---|---|
| Pour les STS | Semaines du 09-11-20 jusqu'à semaine du 30-11-20 incluse. |
| <p>Présence obligatoire de tous les étudiants sauf stage en entreprise possible.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les étudiants doivent être présents, sauf ceux qui sont accueillis en entreprise pour leur stage. • Les EDT des classes suivantes : BTSMCO1, BTSMCO2, BTS CG1-CGO, BTSCG2, BTSCG1A-CGOA, BTSCG2A seront inchangés, même si certaines classes comportent plus de 20 élèves. En effet, ces classes disposent le plus souvent de leur propres salles, ce qui évite le brassage De plus, l'âge des étudiants facilite le respect des règles du protocole sanitaire • Vigilance sur les stages : A cette date, aucune évolution législative ne permet d'en dispenser les étudiants même s'il est probable que le nombre de semaines obligatoires sera revu à la baisse par la réglementation si la situation sanitaire ne s'améliore pas. Aussi : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les étudiants qui peuvent être accueillis en stage partiront à la période prévue. ○ Les étudiants dont les stages sont annulés doivent être présents au lycée en cours. Dans le cas inverse, ils seront portés absents et ne pourront pas prétendre obtenir leur diplôme à la fin de leur cursus. ○ Une partie des cours assurés en supplément de la quotité annuelle légalement prévue, sera consacrée à aider les élèves dont les stages ont été annulés à trouver un nouveau lieu d'accueil. ○ Les professeurs n'accepteront pas qu'un élève refuse un lieu d'accueil disponible qui ne corresponde pas au choix initial. L'important est de sécuriser la possibilité d'obtenir le diplôme. |
| <p>EDT réel visible sur l'espace Pronote</p> | L'EDT reste visible dès maintenant |

AMENAGEMENTS GÉNÉRAUX. (protocole COVID & au passage au plan vigipirate « urgence attentat »)

• **Entrées du lycée :**

- Le **grand portail** est maintenant **fermé** pendant les temps de cours et **ouvert seulement** durant les **récréations** du matin (~10h) et après-midi (~15h30) ainsi que durant la **pause méridienne**.
- A chaque ouverture, un **assistant d'éducation est présent et équipé d'un flacon de gel** à mettre sur les mains des élèves qui entrent.
- Les **élèves** qui n'ont pas cours doivent rentrer dans le lycée et **ne peuvent plus rester à l'extérieur** (☹ vigipirate).
- L'après-midi, un **assistant d'éducation est présent au portail/portillon à chaque fin d'heure** pour permettre, **en bon ordre, la sortie des élèves** qui ont fini leur journée. En cas de besoin, les CPE se rendent disponibles pour être présents et accompagner cette organisation particulière.
- **IMPORTANT** : nous avons obtenu que **l'électrification du portillon avec pose d'un visiophone et de commandes à distance**, dont les travaux ont dû être stoppés au printemps lors du 1^{er} confinement, soit **terminée en urgence**. Nous avons également demandé à la Région Nouvelle Aquitaine, qui finance ces travaux, de nous aider à étudier et financer rapidement l'ajout d'un système de badges pour les élèves et personnels, qui n'avait pas été prévu initialement, afin que le système d'appel ne soit pas détérioré rapidement (le nombre d'usager approchant 1300 quotidiennement).

• **Dans les couloirs :**

- Les **sens de circulation doivent** être de nouveau **strictement respectés**, les marquages sont restés au sol, les fléchages et la rubalise sont remis en place.
- les **assistants d'éducation** qui ne sont pas bloqués sur un poste précis (contrôle des absences, entrée, étude, self, ...) **circulent sans cesse pour rappeler les gestes barrière** aux élèves : un **élève** qui devra être **rappelé plusieurs fois à l'ordre** sur ce point **et persistera à ne pas se conformer au protocole ne sera plus accueilli** dans l'établissement durant la période de confinement.

• **Restaurant scolaire :**

- La **plage des horaires d'accueil** des élèves est **augmentée**, ce qui a nécessité une importante réorganisation, **à partir du 09-11-20** de façon à permettre aux élèves de déjeuner **de 11h30 à 13h50**. Ceci **diminuera** le nombre d'élèves à accueillir **entre 12h et 13h**, période la plus chargée, et limitera la **promiscuité**, sans que ceci ne rende toutefois possible le respect de la distanciation de 1m, compte-tenu des **1200 convives à accueillir** (lycée & collège Texier mitoyen). Toutefois, **l'accueil à partir du 09-11 de demi classes du lycée** devrait réduire ce chiffre de 30% et **permettre d'améliorer** notablement **ce point** critique.
- En complément, **l'ordre de priorité d'entrée**, déjà existant, a été **revu, et un appel micro** sera effectué pour faire passer les élèves au moment opportun.

- **Au CDI :** Le **protocole** mis en place en **juin dernier** a été réactivé à l'exception de l'accès aux ordinateurs nécessaire pour les inscriptions aux examens et la certification PIX. Il s'est révélé **inapplicable avec tous les élèves** accueillis.
↳ Un **nouveau protocole** a été **mis en place** (*modifications des entrées-sorties, réservation informatique obligatoire des livres avant emprunt pour permettre la préparation, puis, au retour mise en quarantaine des livres prêtés pendant 5 jours avant remise en consultation, un siège sur deux condamné, fermeture des salles de travail mais possibilité d'en solliciter l'ouverture pour un groupe d'élèves d'une même classe ou d'une même spécialité de maximum six élèves, etc...*)
- **En EPS :**
 - Les **vestiaires & la piscine** étant **fermés pour éviter les contaminations**, les **professeurs ne prendront que les élèves en tenue** et laisseront les autres dans les gradins ou les renverront au lycée pour qu'ils aient accès à des salles en étude libre.
 - Pour pallier la fermeture de la piscine, une autre activité sera proposée en fonction des salles disponibles.
 - Les **adaptations suivantes** sont mises en place :
 - Groupe par niveaux de classe pour l'AS.
 - Ventilation des salles 15 mn après chaque utilisation.
 - Pour la gymnastique: travail par demi groupe pour conserver la distanciation. Plus de parade.
 - Se pose la question des agrès, chaque professeur s'adapte en fonction de la classe.
 - Pour les activités à intensité modérée (gymnastique, danse, tennis table,...), possibilité de faire pratiquer les élèves avec le masque.
 - Pour l'athlétisme : les départs seront échelonnés, les élèves devront courir avec un couloir libre de part et d'autre.
 - Pour la musculation : nettoyage des machines après chaque passage de petits groupes de 3-4 élèves
 - Pour les sports collectifs, le masque sera sous les menton:
 - ➡ option Handball: maintien du travail technique individuel pour garder un lien avec l'activité..
 - ➡ Volleyball: adaptation de l'activité en instaurant une zone interdite d'un mètre de part et d'autre du filet.
 - ➡ Badminton : jeu en simple et sur grand terrain.
- **Enseignement à distance :** Comme indiqué § 2-3-4, **aucun enseignement à distance** ne sera dispensé **sauf** :
 - Pour l'**option facultative arts plastiques** : car celle-ci se déroule dans les locaux du collège Texier mitoyen et **il ne peut y avoir de brassage entre** les élèves du **collège** et ceux du **lycée**.
 - Par **quelques professeurs** qui, étant personnes fragiles, sont officiellement placées **en télétravail (avec ASA** : Autorisation Spéciale d'Absence).
- **Internat :**

- En raison du **confinement** : les **internes n'ont plus le droit de sortir du lycée**, ils seraient verbalisables, mais leurs parents peuvent venir les chercher .
Il leur appartient alors d'utiliser l'attestation officielle, **aucune attestation ne sera délivrée par le lycée**.
- Les **adaptations suivantes** sont mises en place sur le **temps d'internat**:
 - Le port du **masque** est **obligatoire durant tous les déplacements** (couloirs, sanitaires)
 - Les activités collectives extérieures ne peuvent plus être permises
 - **Désinfection des mains** par gel hydroalcoolique à l'entrée de chaque bâtiment de dortoir (rez-de-chaussée) avec un **distributeur mural dédié**.
 - Dans le **dortoir**, les **déplacements** sont **limités à l'accès aux sanitaires** (douches/toilettes).
 - Prêt ou échange entre élèves interdit (vêtements, nécessaires de toilettes...)
 - **Les élèves restent dans leurs chambres** et n'ont pas accès aux autres chambres
 - Les **draps doivent être ramenés toutes les semaines** par les élèves.
 - Les **masques usagés** doivent être **jetés dans les poubelles spécifiques** mis à disposition dans chaque dortoir.
 - Les **masques lavables** doivent être **rangés dans un sac plastique hermétique** fourni par les familles.
 - **Dans une même chambre, les déplacements** sont **limités à l'espace individuel de l'élève** (lit/bureau/Armoire), le port du **masque** n'y est **pas obligatoire (même si conseillé)**.
 - **Vigilance** accrue sur le **rangement des chambres** afin de **permettre le ménage, la désinfection et l'aération quotidienne** par les agents territoriaux.

Protocole COVID renforcé Modalités d'accueil des élèves à partir du 09-11-20

- **Espace des sanitaires :**
 - Du savon et du papier est à disposition des élèves.
 - Interdiction de boire au lavabo/fontaine.
 - **Une douche est réservée par chambre** (affichage spécifique).
- **Salle multimédia du dortoir :**
 - Accès possible en nombre limité.
 - Lavage de mains obligatoire à l'entrée.
 - Port du masque obligatoire.
- **Gestion du temps d'étude :**
 - Dans la chambre et à son bureau.
 - Pas de déplacement.
 - Prêt de matériel interdit entre élèves de chambres différentes.

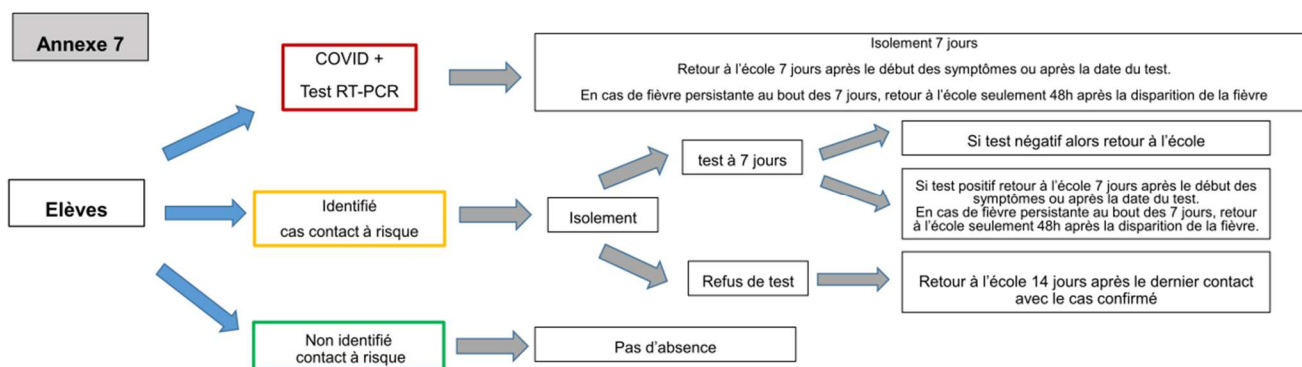
5 OBLIGATIONS DES PARENTS, ou des RESPONSABLES LEGAUX, ou des ELEVES & ETUDIANTS MAJEURS

Le **protocole sanitaire national impose** aux **parents** ou responsables légaux **ou** aux **élèves & étudiants majeurs** de :

- **Surveiller les éventuels symptômes avant d'envoyer leurs enfants, ou de venir,** au lycée :
- Prendre la **température** qui **doit être inférieure à 38°C** pour permettre la venue au lycée
- **Déclarer au lycée tout cas positif** (confirmé par un test) **au sein du foyer** en précisant si l'élève accueilli au lycée est ce cas positif ☞ pour permettre la recherche de cas contact.
- **Fournir un masque, ou venir avec un masque :** la **règlementation permet maintenant d'exclure un élève ou étudiant** qui arrive **sans masque**, ou refuse de porter correctement le masque même si nous avons préféré, jusqu'à maintenant, fournir un masque et dialoguer.

6 PROCEDURE POUR LES CAS POSITIFS OU CONTACT AU LYCEE.

- **Définition du cas contact** à risque élevé de contamination :
- ☞ **En l'absence de** mesures de protection efficaces (par exemple **masque**, hygiaphone,...) pendant la durée du contact :
 - Personne ayant partagé le même lieu de vie (chambre d'internat, etc.) que le cas confirmé ou probable.
 - Personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé positif, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, ...).
 - Personne ayant partagé un espace confiné (salle de classe, bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas confirmé positif.
 - Personne étant restée en face à face avec un cas confirmé positif durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.



A cette date, au lycée Audouin-Dubreuil, nous avons comptabilisé quelques cas contact à risque, qui ont été signalés aux autorités et parents concernés, selon la procédure prévue, mais aucun cas positif par contamination interne. Je vous remercie de veiller à l'application stricte des mesures prises, pour que nous puissions,collectivement, maintenir cette situation, et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Saint Jean d'Angély le 07-11-2020

Le Proviseur
Rémy PLUYAUT

